



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



INSTITUT
DE STATISTIQUE
DE L'UNESCO



**OBJECTIFS
DE DÉVELOPPEMENT
DURABLE**

Consultation sur l'analyse comparative (*benchmarking*) des indicateurs de l'ODD 4

GAML6/REF/12
TCG6/WD/5

1. Introduction

En septembre 2015, les 193 États membres des Nations Unies ont adopté l'Agenda 2030 de développement durable – notamment les 17 Objectifs de développement durable (ODD) et les 169 cibles qui régissent le programme mondial de transformation – par lequel la communauté internationale s'engage à mettre fin à la pauvreté et à la faim, et à réaliser les trois dimensions du développement durable (sociale, économique et environnementale) au cours des 15 années à venir (2016-2030).

Succédant aux Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), l'Agenda 2030 représente une transformation réelle de la manière de concevoir et de réaliser le développement – une vision mondiale de prospérité pour les personnes et la planète qui aspire à intégrer tout le monde et à « ne laisser personne pour compte ».

L'Agenda 2030 a établi quatre niveaux de suivi qui ont été entérinés sur le plan politique et qui nécessitent l'élaboration de cadres spécifiques pour suivre les progrès accomplis. Les données sont le moteur clé de la transformation dans tous les secteurs, permettant aux gouvernements d'atteindre leurs objectifs politiques nationaux. Le cadre d'indicateurs des ODD représente le dernier acte de l'élaboration de l'Agenda 2030 à tous les niveaux. Toutefois, les engagements politiques et techniques concernant la mise en œuvre des différents niveaux de suivi sont adoptés à une vitesse différente. À cet égard, le cadre mondial a été adopté en 2017 et le cadre thématique a également été approuvé par le Comité directeur de l'Éducation 2030. L'élaboration des cadres régionaux est hétérogène, et nous connaissons les travaux menés par les pays par le biais de leurs contributions nationales volontaires pour l'examen annuel du Forum politique de haut niveau (HLPF).

Dans l'éducation, les engagements des pays ont été exprimés dans le Cadre d'action. Le paragraphe 97 stipule que chaque pays examine les progrès accomplis vers la réalisation des objectifs pour déterminer comment ils peuvent les traduire en plans de développement réalistes mais ambitieux, et comment ils peuvent allouer des ressources nationales pour opérer un changement réel fondé sur leurs propres priorités, besoins, niveau de développement, capacités, ressources financières, stratégies, partenariats et moyens de mise en œuvre.

Suivre les progrès accomplis ne sera possible que si l'aspect méthodologique de la définition des indicateurs est prêt, si une collecte pertinente des données est en place, et si elle dispose du financement suffisant pour garantir sa durabilité dans le temps. Les ODD proposent un ensemble d'objectifs ambitieux pour 2030, mais l'opérationnalisation des progrès devient difficile. Les tâches que tentent de réaliser l'indicateur 4.1.1 (pourcentage des enfants et des jeunes... qui possèdent au moins les normes d'aptitudes minimales en (i) lecture et en (ii) mathématiques, par sexe) et ce qui constitue les progrès réels vers la réalisation de la cible sont un exemple simple du degré de difficulté. Plus spécifiquement, l'indicateur ne spécifie pas clairement :

- ✓ Quel niveau doit être réalisé ;
- ✓ Ce que signifie atteindre ce niveau.

Par exemple :

- ✓ Quelles sont les normes d'aptitudes minimales (seuil minimal de compétence) ?
- ✓ Combien d'enfants doivent atteindre le seuil minimal ?

Ce n'est pas le seul cas. La formulation employée pour la cible 4.4 exige des précisions opérationnelles : « augmenter nettement le nombre de jeunes et d'adultes disposant des compétences nécessaires à ... ». Non seulement elle ne précise pas quelles sont les compétences pertinentes, mais elle n'indique pas clairement non plus quels sont les critères d'achèvement de la cible, car la notion de « nette augmentation » est subjective.

1.1 Objectif et structure

En l'absence d'approches mondiales ou régionales claires d'analyse comparative, l'ISU et le Rapport mondial sur le suivi de l'éducation ont mené une consultation au niveau national et régional pour éclairer la discussion en établissant, du bas vers le haut, une cartographie des références nationales et régionales existantes pour mieux guider les étapes suivantes du GCT, tout en éclairant les délibérations du Comité directeur ODD - Éducation 2030.

Ce document présente les résultats de la consultation qui a été menée à deux niveaux : organisations régionales et pays. Dans chaque cas, la consultation a porté sur la couverture des cadres de suivi des indicateurs mondiaux, la faisabilité de fixer des références ou des points de référence pour chaque niveau de suivi et les priorités en ce qui concerne certains domaines.

Cette note de synthèse est structurée autour d'une courte présentation des références et de leurs objectifs dans la section 2. Les sections 3 et 4 dévoilent les résultats des consultations régionales et nationales et enfin les décisions que l'ISU propose au GCT d'approuver.

2. L'analyse comparative dans de l'Agenda Éducation 2030

L'Agenda 2030 implique une réforme majeure de la plupart des systèmes éducatifs de la planète et inclut systématiquement l'examen des progrès et des références dans le paragraphe 97 : « Paragraphe 97. La responsabilité principale du suivi s'exerçant au niveau des pays, ceux-ci devraient élaborer des mécanismes de suivi et de responsabilisation efficaces, adaptés aux priorités nationales, en concertation avec la société civile. Ils devraient également s'attacher à élargir le processus au niveau mondial quant aux spécificités des normes de qualité applicables et des résultats d'apprentissage escompté tout au long de la vie – depuis la petite enfance jusqu'à l'acquisition des compétences à l'âge adulte – et quant aux modalités de mesure de ces résultats. En outre, les pays devraient s'employer à améliorer la qualité et la communication en temps utile des rapports. Les informations et données doivent être librement accessibles à tous. Les données, informations et résultats nationaux recueillis grâce aux mécanismes existants d'établissement des rapports, ainsi qu'à de nouvelles sources de données, au besoin, éclaireront les examens menés au niveau régional et mondial ».

La réalisation du programme dépend essentiellement des progrès accomplis. On espère que les États membres adopteront les objectifs communs dans leur planification nationale, adopteront les politiques pour les réaliser, et mettront en œuvre le mécanisme de collecte des données et d'établissement des rapports pour permettre le suivi. Pour cette raison, un système d'indicateurs a été approuvé au niveau mondial et différents niveaux de suivi ont été mis en place. L'ODD 4 a rapidement adopté les cadres mondiaux et thématiques de suivi, tandis que les cadres nationaux sont en cours d'élaboration. La mise en œuvre de la disponibilité des données est indispensable pour évaluer le processus. L'absence ou la mauvaise qualité des données compromet l'efficacité du suivi et désinforme la mise en œuvre des bonnes politiques.

Il existe divers exemples de la manière dont les références ou les points de référence ont été mis en place dans le cadre d'expériences régionales et mondiales. L'exemple européen est l'illustration la plus marquante de la manière d'utiliser les références comme catalyseurs des réformes politiques. L'approche s'appuie sur l'apprentissage, l'appropriation et la pression des pairs pour guider la mise en œuvre des politiques. Elle a fait l'objet d'un long examen et de plusieurs révisions selon le domaine et les critères de définition de la réussite.

Encadré 1. La Méthode Ouverte de Coordination (MOC) de l'UE

La Méthode Ouverte de Coordination (MOC) a été présentée à la réunion de Lisbonne du Conseil de l'Europe en 2000 comme un outil supplémentaire de coordination politique de l'UE, en plus des instruments de coordination de la politique économique fondés sur le Traité (BEPG et EG). En général, elle comporte les éléments suivants : (i) Les définitions de lignes directrices fixes avec des objectifs à court, moyen et long terme ; (ii) l'établissement d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs et de critères d'évaluation ; (iii) La traduction de ces lignes directrices en cibles nationales et régionales ; et (iv) un suivi régulier, une évaluation.

Les outils de cette coordination douce de l'offre au niveau européen sont : (i) l'échange de l'information entre les responsables politiques ; (ii) l'apprentissage de l'expérience des uns et des autres ; (iii) l'appropriation nationale ; et le suivi qui aide à prendre les mesures politiques appropriées.

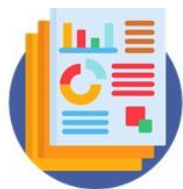
Source : Ioannou, Demosthenes et Ferdinandusse, M. et Coussens, Wouter et Lo Duca, Marco, Benchmarking the Lisbon Strategy (26 juin 2008). Bulletin d'information N° 85 de l'ISU. Disponible au SSRN : <https://ssrn.com/abstract=1084911>

Bien que l'on considère souvent l'analyse comparative (ou point de référence) comme une méthode consistant à « nommer et dénoncer » et à utiliser la pression des pairs pour stimuler le changement, elle vise plus que ça. Son utilisation pourrait être un outil très puissant pour définir les progrès et identifier les objectifs, et dans ce cas il s'agit plus d'un dispositif transparent et d'apprentissage (fondé sur la comparaison systématique d'indicateurs communs. L'apprentissage porte sur diverses dimensions : l'analyse des pratiques internes, la situation d'un pays au regard des politiques réussies d'autres pays et l'élaboration de méthodologies). Plus concrètement, le partage de l'information et l'apprentissage mutuel des meilleures pratiques renforcent les capacités.

Les deux écueils (le modèle mécanique de recommandation unique et l'établissement d'un classement) pourraient être évités en aidant les pays à définir leur point de référence en relation avec les indicateurs communs (en fonction de leur niveau de départ), et en incluant autant de preuves qualitatives et d'évaluations que possible.

L'agenda de l'ODD ne repose pas sur les modèles du type de l'UE, mais plutôt sur un processus de formation et d'apprentissage fondé sur des indicateurs communs. Sur le plan opérationnel, la voie à suivre semble être de laisser chaque État membre choisir les domaines prioritaires pour fixer leurs objectifs afin de prendre en compte l'axe politique et les particularités des pays. Ainsi, les États membres pourraient choisir leurs priorités. La clé de la réussite repose sur une approche commune et une liste commune d'indicateurs pour suivre les progrès accomplis, et pourrait servir de tremplin pour que l'objectif ultime soit accepté et réalisé. Le second tremplin sera de décider de points régionaux de référence. Un coordonnateur légitime est la clé de la réussite.

Figure 2.1. Suivi et responsabilisation de l'ODD



ÉTABLISSEMENT DES RAPPORTS

L'ISU a un rôle fondamental dans l'élaboration des indicateurs. En tant que source officielle de l'ODD 4, l'ISU compile et produit les données et les métadonnées relatives à l'éducation provenant de diverses sources au niveau national, régional et international et il soutient les pays.



SURVEILLANCE

Rédiger les rapports, suivre les progrès accomplis vers la réalisation de l'ODD 4 ainsi que les engagements et les actions de suivi en appui à l'Agenda Éducation 2030 : C'est le rôle du Rapport mondial de suivi sur l'éducation.



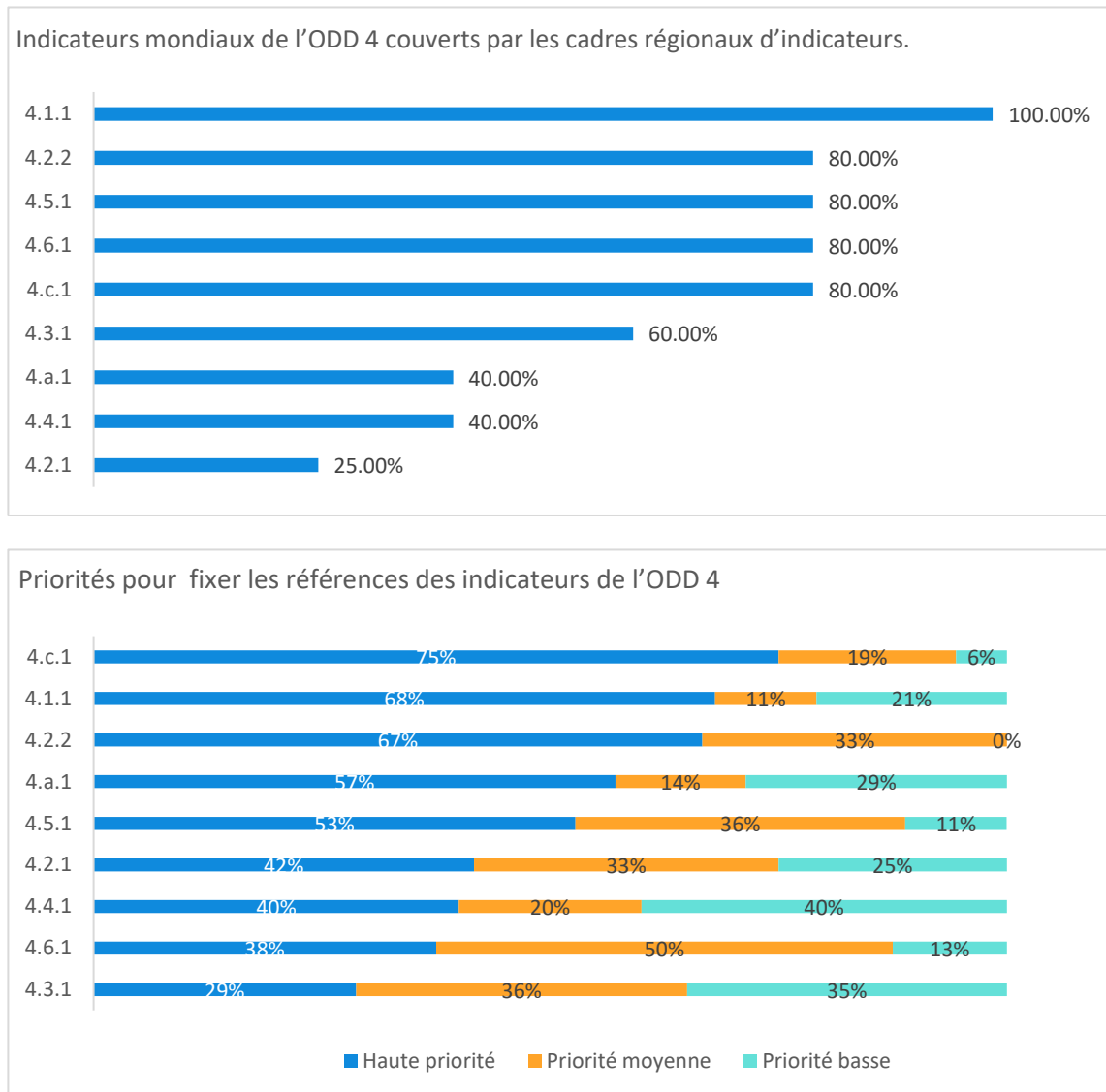
SUIVI ET RÉVISION

Les organes régionaux et mondiaux des Nations Unies doivent analyser les rapports du système avec les organes intergouvernementaux spécialisés du système de l'ONU. Le partage de l'expérience nationale avec tous les pays est la clé à travers la participation aux examens volontaires.

3. Que nous dit l'analyse comparative régionale?

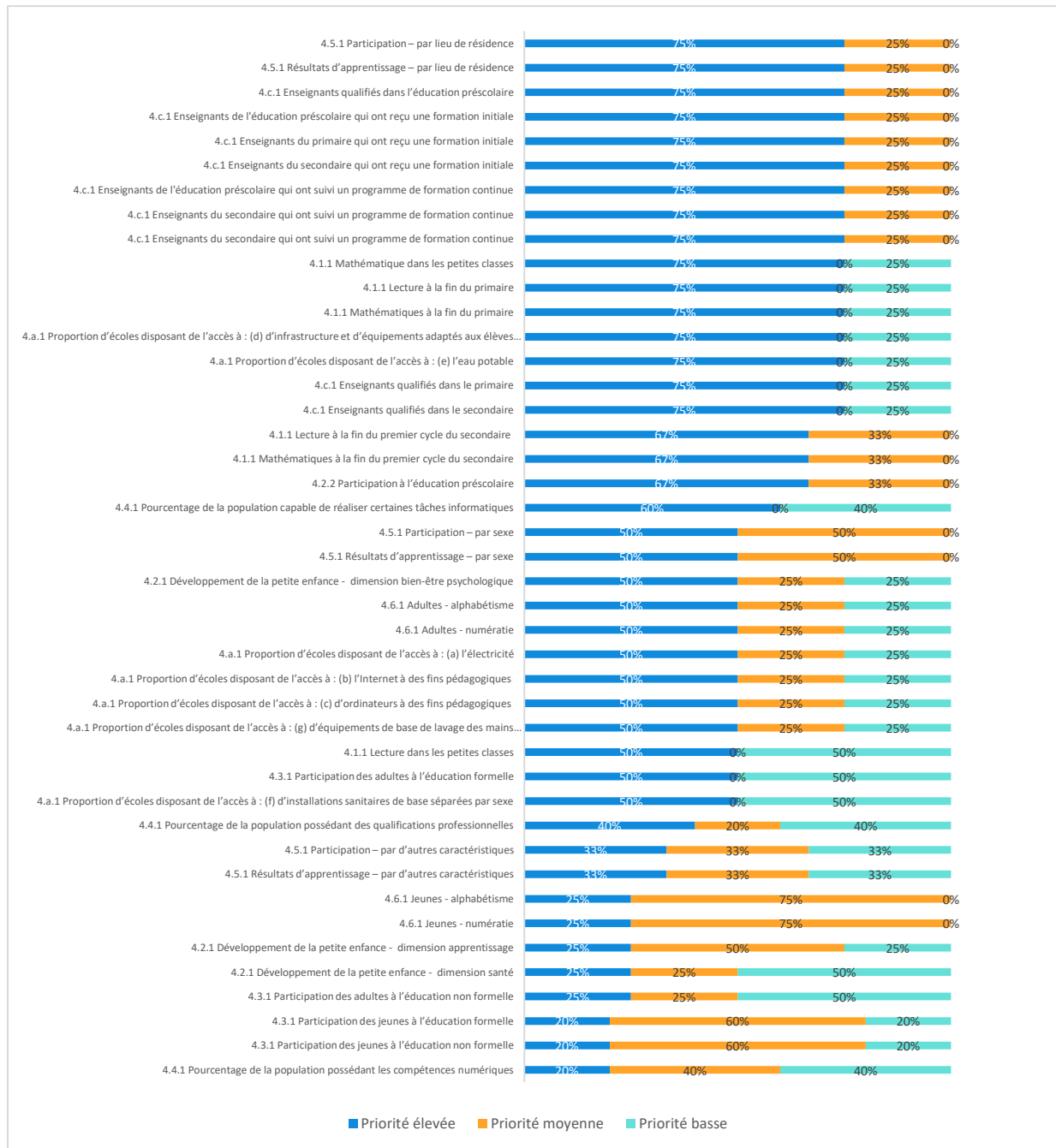
Les organisations suivantes ont répondu à la consultation : Secrétariat de l'Organisation des ministres de l'Éducation d'Asie du Sud-Est (SEAMEO), Organisation des États ibéro-américains pour l'éducation, la science et la culture (OEI), Union africaine, Communauté des Caraïbes (CARICOM), Commission européenne (DG CAE), et la Communauté du Pacifique (SPC).

La [consultation](#) comprenait deux aspects des indicateurs de l'ODD 4 : la couverture des cadres régionaux de suivi et la faisabilité de fixer des références régionales (les deux sont décrits dans la **Figure 3.1**). Les indicateurs relatifs à l'apprentissage, la participation aux programmes d'éducation préscolaire, l'équité, l'alphabétisme et la numératie fonctionnels et l'enseignement (4.1.1, 4.2.2, 4.5.1, 4.6.1 et 4.c.1) sont les plus courants dans les cadres. Pour fixer leurs références au niveau régional, ce sont les indicateurs relatifs à l'enseignement, l'apprentissage, la participation aux programmes d'éducation préscolaire et l'infrastructure scolaire (4.c.1, 4.1.1, 4.2.2, et 4.a.1) (et par conséquent les politiques) qui sont cités comme étant prioritaire.

Figure 3.1. Couverture et priorité des indicateurs mondiaux dans les cadres régionaux

Source : Institut de statistique de l'UNESCO

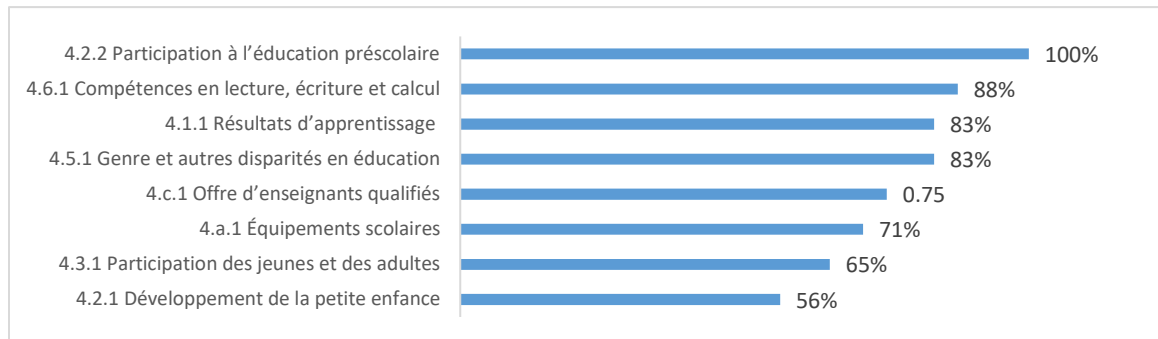
Une vision plus ventilée était possible au niveau régional, car les indicateurs mondiaux étaient divisés en dimensions pertinentes. La participation aux programmes de formation non formelle, les compétences numériques et certaines dimensions de l'éducation préscolaire en dehors de la lecture et des mathématiques figurent en bas du programme régional.

Figure 3.2. Priorité pour fixer les références des indicateurs mondiaux de l'ODD 4, par dimensions pertinentes

Source : Institut de statistique de l'UNESCO

En matière de faisabilité, le tableau semble légèrement différent (**Figure 3.3**). L'indicateur 4.2.2 est en tête suivi par l'indicateur 4.6.1 ; cependant, ceci pourrait être lié au fait que l'alphabétisme des jeunes est l'un des [indicateurs des OMD](#) pour la tranche d'âge des jeunes (15 à 24 ans), tandis que l'apprentissage et l'équité semblent être des domaines où il est possible de définir un point de référence commun au niveau régional.

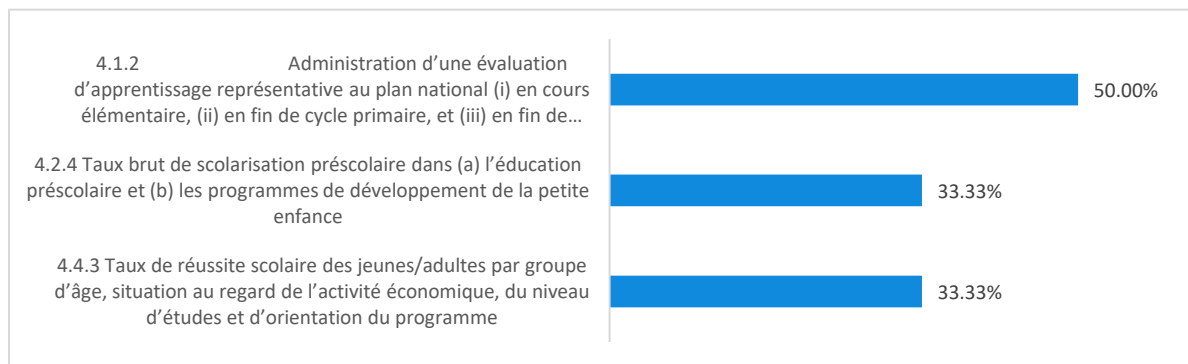
Figure 3.3. Faisabilité de fixer des références régionales pour les indicateurs mondiaux de l'ODD4



Source : Institut de statistique de l'UNESCO

Une autre vision de la couverture était possible au niveau régional, car tous les indicateurs figuraient dans la consultation. **La Figure 3.4** montre que trois indicateurs thématiques uniquement ont des références régionales. Le reste des indicateurs thématiques n'ont pas de références régionales..

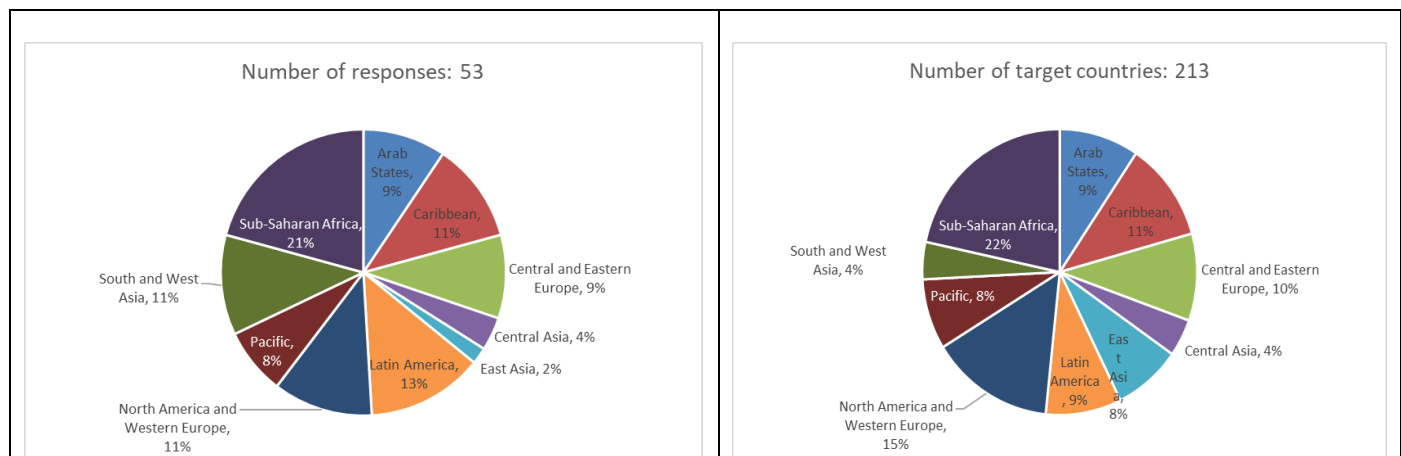
Figure 3.4. Indicateurs thématiques de l'ODD 4 qui ont des références régionales



Source : Institut de statistique de l'UNESCO

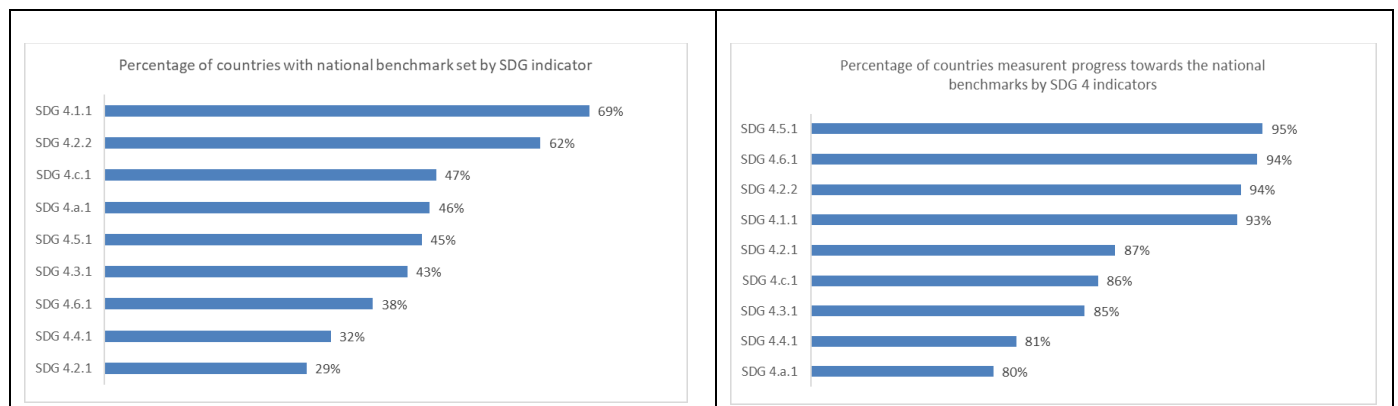
4. National Consultation on benchmarks

La [consultation nationale](#) a été envoyée à tous les États membres et bien que tous n'aient pas répondu, nous avons reçu quelque 60 réponses et, plus important, nous avons eu la représentation régionale qui garantit certaines leçons et enseignements (**Figure 4.1**). La consultation au niveau national portait sur les indicateurs mondiaux et les informations demandées concernaient non seulement les indicateurs mondiaux exacts, mais aussi l'existence de certains indicateurs pour les constructions ainsi que les documents politiques qui appuyaient le point de référence.

Figure 4.1: Répartition des pays et des réponses à la consultation régionale


Source : Institut de statistique de l'UNESCO

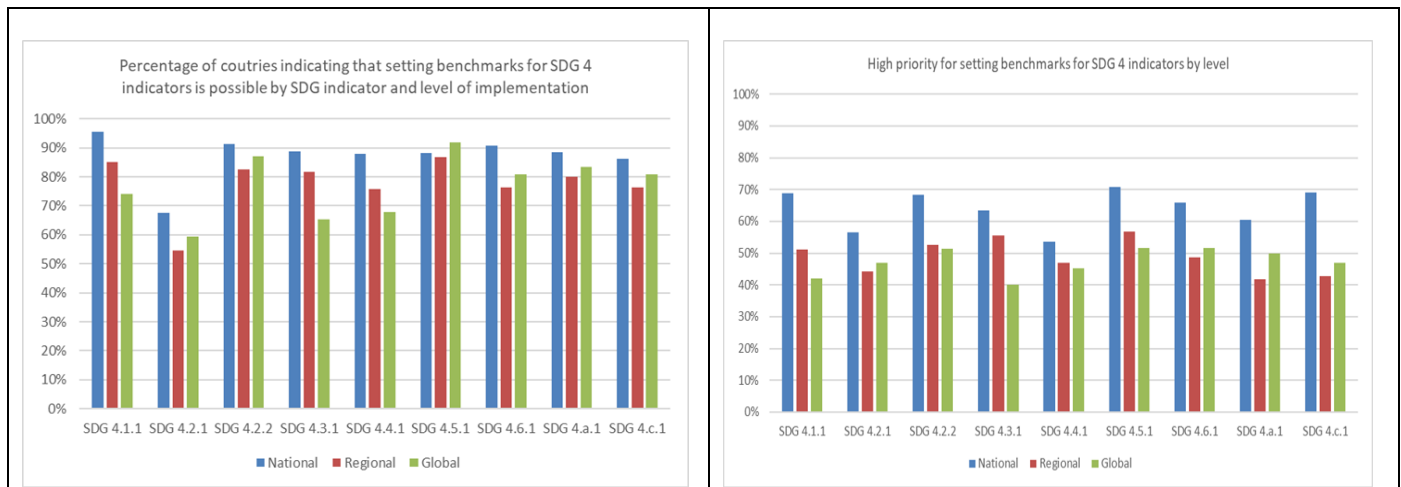
Les résultats montrent (**Figure 4.2**) la couverture des références des indicateurs mondiaux dans les cadres nationaux ainsi que l'existence de certains mécanismes pour suivre les progrès accomplis vers leur réalisation. L'apprentissage et l'équité (4.1.1 et 4.5.1) sont apparus à nouveau en tête du programme. Étant donné la faible couverture de la mesure de l'indicateur 4.6.1, la référence à l'alphabétisme est très probablement liée à l'indicateur des OMD. La petite enfance arrive ensuite et les pays donnent la priorité à la participation (4.2.2) par rapport au développement

Figure 4.2: Répartition des pays et des réponses à la consultation régionale


Source : Institut de statistique de l'UNESCO

Selon la **Figure 4.3**, les références nationales semblaient être plus pertinentes et prioritaires par rapport aux références mondiales et régionales, quel que soit l'indicateur. Les points de référence du développement de la petite enfance (DPE) et des compétences en informatique semblaient être légèrement moins fréquents dans les cadres nationaux.

Figure 4.3. Répartition des pays et des réponses à la consultation régionale

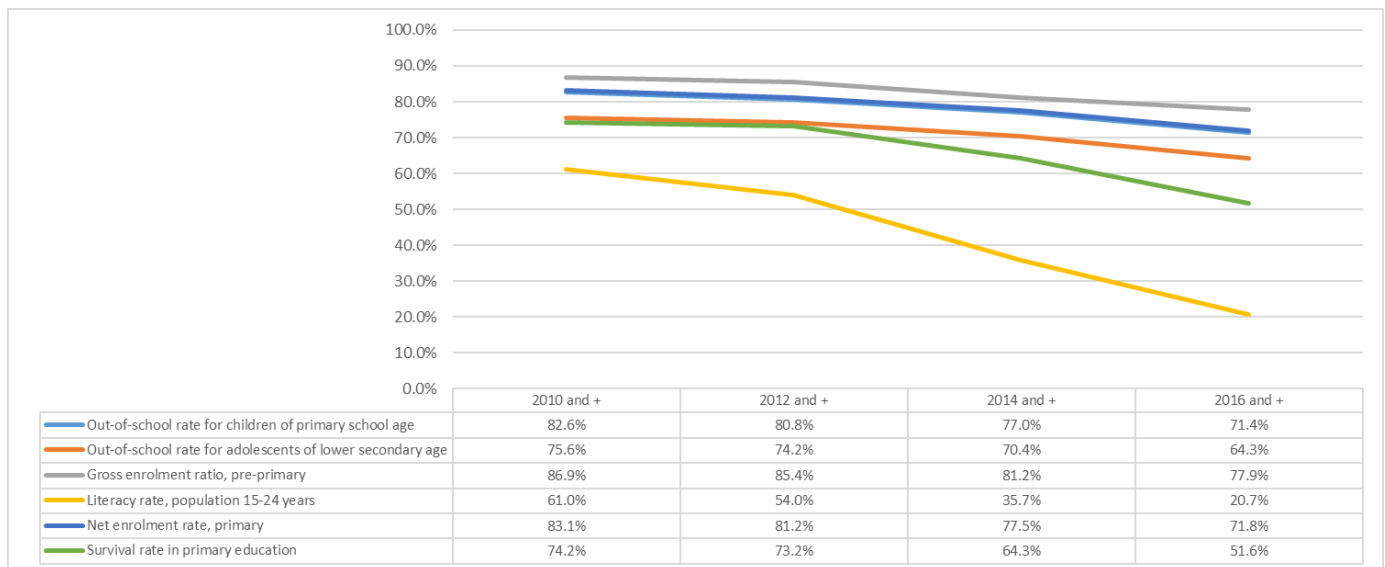


Source : Institut de statistique de l'UNESCO

5. Pertinence des données disponibles

La disponibilité de données de qualité autour d'une définition commune est l'intrant clé du processus de suivi. Les difficultés de la collecte qui subsistent pour les indicateurs des OMD sont illustrées dans la **Figure 5.1**. Elle montre que la périodicité du suivi doit être définie selon différents critères, l'un étant la disponibilité des sources de données qui permet l'accessibilité des rapports.

Figure 5.1. Couverture des indicateurs des OMD par ventilation différente, par année

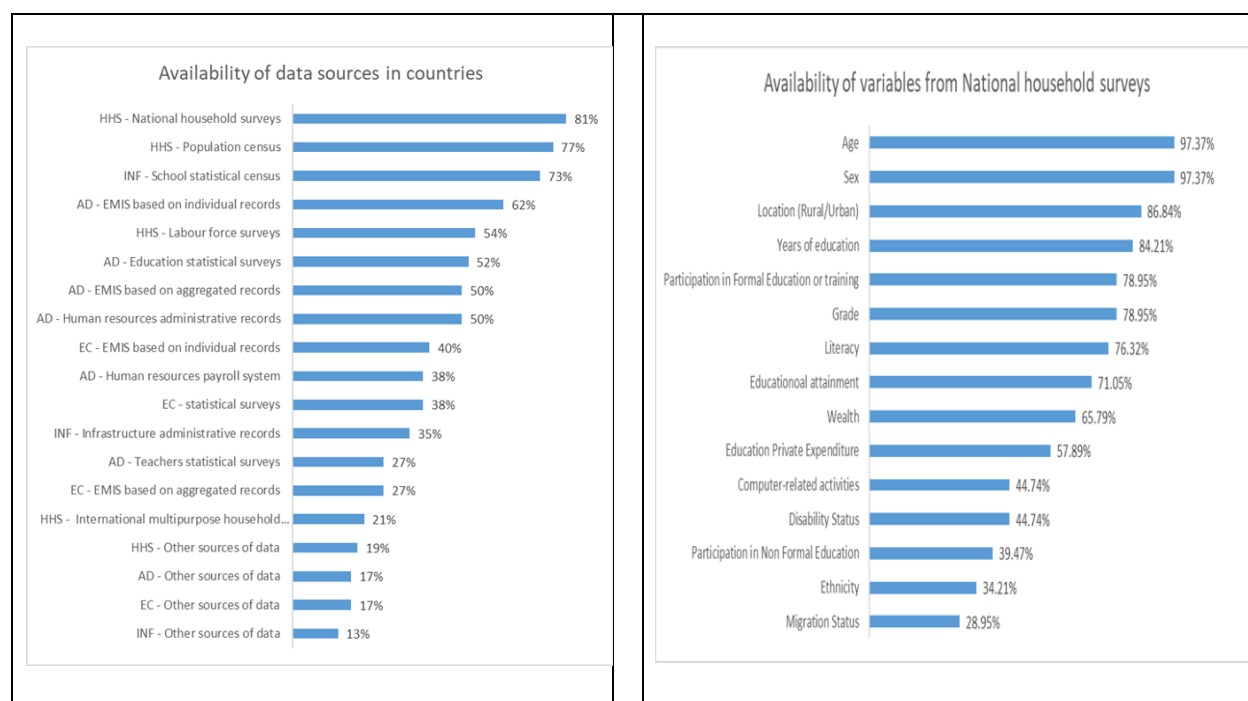


Source : Institut de statistique de l'UNESCO

En plus de la première cartographie, la Figure 5.2 montre la couverture au niveau national des sources d'information et le type de variables collectées. Les systèmes de collecte de données dans l'éducation comprennent différentes sources de données — données administratives, données socio-démographiques et des populations, enquêtes auprès des ménages, évaluations d'apprentissage et certaines enquêtes spéciales.

En mettant l'accent sur l'équité, les ODD demandent aux pays des capacités en matière de ventilation que leur système éducatif ne possède pas forcément. Comment poursuivre les progrès pour s'assurer que personne n'est laissé pour compte ? La **Figure 5.2** du panel de droite montre les limites, sur la base de l'échantillon des répondants à ce jour, qui figurent parmi les préoccupations du [GIAE-ODD](#). Ce ne sont que quelques exemples d'une cartographie plus large que l'ISU réalise et qui l'aidera à mieux aider les pays en comprenant leurs écosystèmes de données.

Figure 5.2. Consultation des sources d'information



Source : Institut de statistique de l'UNESCO

6. Enseignements et prochaines étapes

Les cadres de suivi ont été mis en place pour aider les pays à mesurer les progrès qu'ils ont accomplis vers la réalisation des objectifs, le partage de l'information, l'apprentissage mutuel à partir des expériences et à comprendre à quels domaines donner la priorité et allouer les ressources domestiques et internationales.

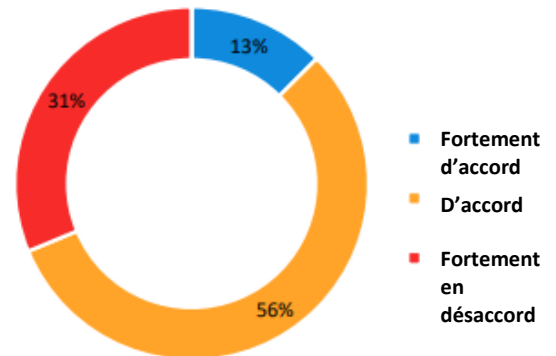
Un facteur important de la réussite des ODD est la capacité à suivre les progrès accomplis au moyen des cibles de suivi et la mesure des progrès en relation avec les indicateurs communs. Conformément au principe d'appropriation nationale, les pays sont chargés de suivre les progrès des points de

référence définis au niveau national. Les organismes internationaux peuvent fournir une assistance pour renforcer les capacités nationales. Il a été reconnu que l'ISU a un rôle fondamental pour élaborer les méthodes et les normes et pour contribuer à relever les défis du suivi.

En conséquence, l'étape suivante consiste à aider les pays à définir les points de référence des indicateurs mondiaux au niveau national, en étroite collaboration avec les organisations régionales qui soutiennent ce niveau de suivi.

ANNEX 1. Résultats des consultations avec les membres du TCG sur les références nationales

- Sont d'accord sur la proposition d'élaborer des références nationales pour autant d'indicateurs mondiaux que possible, alignés sur les cadres régionaux :



- Sont d'accord sur le fait l'ISU doit soutenir l'élaboration de références nationales, si possible, en collaboration avec les organisations régionales:

